Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du Fonds, et au Document d'informations clés avant de prendre toute décision finale en matière d'investissement.

Allianz Euro Credit SRI - A - EUR

Fonds d'obligations d'entreprises

Allianz Global Investors

Morningstar Rating™ [1]

★★ Notation au 31/1/2024

Objectif d'investissement

Le Fonds cible les obligations d'entreprises de qualité investment grade libellées en euros. Le processus de sélection des gestionnaires adopte une approche d'investissement durable et responsable (« SRI ») tenant compte des critères d'évaluation suivants : politique sociale, respect des droits de l'homme, gouvernance d'entreprise, politique environnementale et éthique. Jusqu'à 10 % des actifs du Fonds peuvent être investis dans des obligations de qualité inférieure à investment grade sous réserve qu'elles bénéficient, au moment de leur acquisition, d'une notation minimum de BB- (selon Standard & Poor's). La part des obligations en provenance des marchés émergents est limitée à 10 %. Toute exposition de change supérieure à 10 % des actifs du Fonds doit être couverte par rapport à l'euro. L'objectif d'investissement du Fonds est d'obtenir une croissance du capital sur le long terme.

Gérant

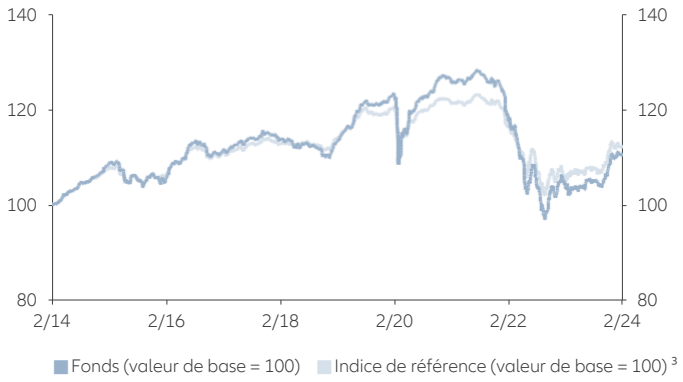
Laetitia Talavera-Dausse
(depuis 15/6/2023)

Solène Giraud
(depuis 15/6/2023)

Carl Pappo
(depuis 15/6/2023)

Performance

sur 10 ans [2]



Performance annuelle (%) [2]

	Fonds hors frais d'entrée	Indice de référence [3]
28/2/2014 - 28/2/2015	8,93	7,94
28/2/2015 - 29/2/2016	-2,72	-1,01
29/2/2016 - 28/2/2017	5,52	4,29
28/2/2017 - 28/2/2018	1,85	1,47
28/2/2018 - 28/2/2019	-0,26	0,80
28/2/2019 - 29/2/2020	7,95	5,16
29/2/2020 - 28/2/2021	2,46	1,10
28/2/2021 - 28/2/2022	-6,36	-3,87
28/2/2022 - 28/2/2023	-11,71	-9,55
28/2/2023 - 29/2/2024	6,20	6,57

Historique de performance (%) [2]

	YTD	1M	3M	6M	1A	3A	3A p.a.	5A	5A p.a.	10A	10A p.a.	D.l'orig.	D.l'orig. p.a.	2019	2020	2021	2022	2023
Fonds	-0,34	-0,77	2,77	4,88	6,20	-12,20	-4,25	-2,90	-0,59	10,30	0,98	48,62	2,68	9,84	4,52	-1,14	-18,96	8,87
Indice de réf. [3]	-0,79	-0,89	1,93	3,80	6,57	-7,34	-2,51	-1,49	-0,30	12,29	1,17	55,79	3,00	6,24	2,77	-0,97	-13,47	8,01

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le fonds en bref

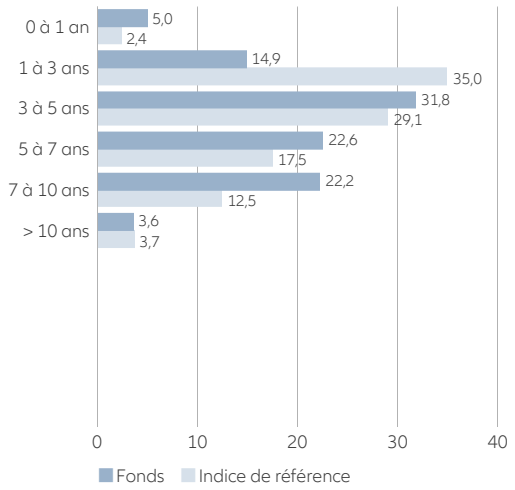
ISIN / N° d'identification du titre (Allemagne, WKN)	LU1149865930 / A12 GG8
Code Bloomberg / Code Reuters	ALESRIA LX / ALLIANZGI01
Indice de référence [3]	ICE BOFAML Euro Corporate Index (in EUR)
EU SFDR Category [4]	Article 8
Société de gestion	Allianz Global Investors GmbH/Luxembourg
Gestionnaire de fonds	Allianz Global Investors UK Ltd & Allianz Global Investors GmbH, Succursale Français & Allianz Global Investors GmbH, Frankfurt
Banque dépositaire	State Street Bank International GmbH - Luxembourg branch
Date de lancement	13/1/2015
Actifs sous gestion	2 318,09 millions EUR
Actifs nets de la part	32,43 millions EUR
Clôture de l'exercice	30/9/
Distribution des revenus au 15/12/2023	1,945 EUR
Intervalles des distributions	annuelle
Autorisation de commercialisation	AT, BE, CH, DE, FR, GB, HR, IT, LI, LU, NL, PT
Nombre de titres	532

Ratios risque / bénéfice [2]

	3 ans	5 ans
Alpha (%)	-1,73	-0,29
Beta	1,25	1,31
Coefficient de corrélation	0,93	0,95
Ratio d'information	-0,50	-0,09
Ratio de Sharpe [5]	-0,67	-0,14
Ratio de Treynor	-4,49	-0,94
Tracking error (%)	3,47	3,24
Volatilité (%) [6]	8,39	8,60

Structure du fonds [7]

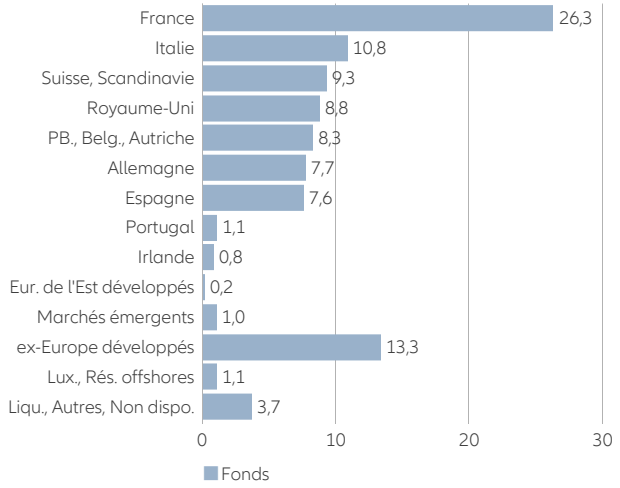
par duration en % (en fonction de la valeur sur le marché)



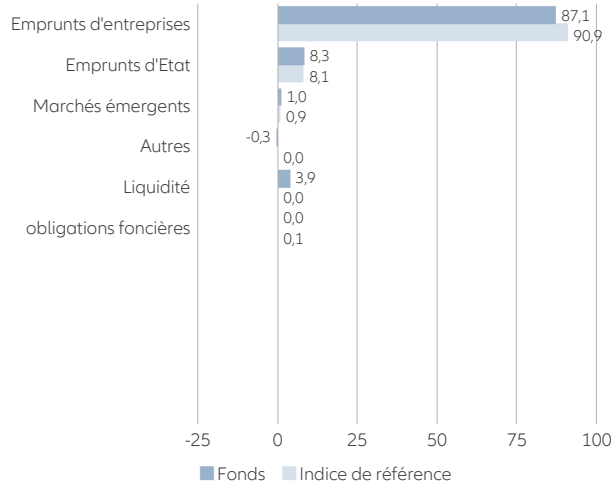
10 principales lignes du fonds (%)

NEW YORK LIFE GLOBAL FDG 144A FIX 4.700% 29.01.2029	2,23
CREDIT AGRICOLE SA EMTN FIX 3.750% 22.01.2034	1,85
UBS GROUP AG 144A FIX TO FLOAT 6.442% 11.08.2028	1,31
JPMORGAN CHASE & CO EMTN FIX TO FLOAT 4.457% 13.11.2031	1,29
PROLOGIS EURO FINANCE FIX 4.625% 23.05.2033	1,12
ALPERIA SPA EMTN FIX 5.701% 05.07.2028	1,04
NATWEST GROUP PLC EMTN FIX TO FLOAT 4.771% 16.02.2029	1,00
AT&T INC FIX 4.300% 18.11.2034	0,97
UNICREDIT SPA EMTN FIX 4.000% 05.03.2034	0,94
ASSICURAZIONI GENERALI EMTN FIX 3.547% 15.01.2034	0,80
Total	12,55

par pays/répartition géographique en % (en fonction de la valeur sur le marché)



par émetteur/genre d'emprunt en % (en fonction de la valeur sur le marché)



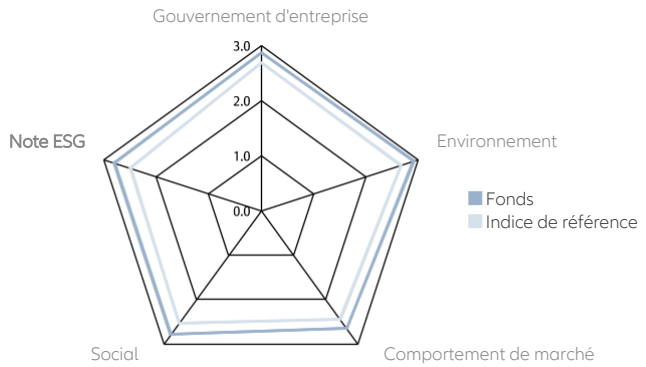
Structure des coûts

Frais d'entrée en % [8]	actuellement 2,00 (max. 5,00)
Commision forfaitaire en % p.a. [8]	actuellement 1,09 (max. 2,00)
TFE en % [9]	1,14

Chiffres-clé du portefeuille

Rendement actuariel le plus défavorable (%) [10]	3,85
Rendement actuariel (%) [11]	3,89
Maturité effective (%)	4,40
Rating moyen	A-
Rendement nominal moyen (%)	3,44

Profil ESG (calculé sur le périmètre des titres notés) [12]



Taux de sélectivité ESG et droits humains

Entre 60% et 70% des titres de l'univers taux d'AllianzGI sont éligibles sur le plan ESG et droits humains

Notes ESG

Fonds	Gouvernement d'entreprise	2,88
	Environnement	2,91
	Comportement de marché	2,64
	Social	2,79
	Note ESG	2,80
Indice de référence	Gouvernement d'entreprise	2,69
	Environnement	2,67
	Comportement de marché	2,44
	Social	2,54
	Note ESG	2,49

Opportunités

+ Revenus d'intérêts sur les obligations, possibilité de plus-values en cas de baisse des rendements des marchés
+ Accent mis sur les émetteurs ayant une bonne qualité de crédit
+ Approche d'investissement durable et responsable
+ Potentiel de rendement accru grâce à l'analyse des titres individuels et à la gestion active

Risques

– Les taux d'intérêt fluctuent, les cours des obligations baissent lorsque les rendements des marchés augmentent
– Potentiel de rendement limité des obligations d'entreprises de qualité investment grade
– L'approche SRI restreint l'éventail des émetteurs disponibles
– Le succès de l'analyse des titres individuels et de la gestion active n'est pas garanti

1) © 2007 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations contenues dans le présent document : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu et sont protégées par les droits d'auteur (2) ne peuvent pas être reproduites ou diffusées à des tiers ; et (3) ne font l'objet d'aucune garantie quant à leur exactitude, exhaustivité ou actualité. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne peuvent être tenus responsables d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation de ces informations. La performance passée ne saurait garantir la performance future. Une notation Morningstar est octroyée aux fonds disposant, au sein d'une même catégorie, d'au minimum trois années d'existence. Ces notations reposent sur la performance de long terme pondérée des risques nette des frais de gestion. Les notations Morningstar se présentent sous la forme d'étoiles qui sont octroyées mensuellement : Top 10% : 5 étoiles ; suivants 22,5% : 4 étoiles ; moyens 35% : 3 étoiles ; suivants 22,5% : 2 étoiles ; flop 10% : 1 étoile. Une notation, une note ou un prix n'est pas garanti dans le temps et ne préjuge pas de la performance future.

2) Les performances sont calculées sur la base de la valeur de l'actif net par action (à l'exclusion de toute commission, dividendes réinvestis). Le mode de calcul est conforme à la méthodologie recommandée par le Bundesverband Investment und Asset Management e.V. (BVI), à savoir l'association allemande de l'industrie de la gestion d'actifs et de patrimoine. Les frais d'entrée éventuels réduisent le capital engagé et la performance entamée Toutes les indications sur les performances depuis 04.03.2009 concernant Allianz Euro Credit SRI - A - EUR avant la date de lancement du 13.01.2015, se rapportent à un autre fonds d'investissement ALLIANZ EURO CREDIT SRI, un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français gérée par Allianz Global Investors GmbH – Francfort, a savoir ALLIANZ EURO CREDIT SRI - R C et/ou D - EUR (ISIN FR0010336560, lancée le 23.06.2006. Cela ne signifie pas qu' Allianz Euro Credit SRI - A - EUR connaîtra une performance similaire à l'avenir. Tous les compartiments/fonds mentionnés ci-dessus sont basés sur les memes objectifs d'investissements, strategies, profils de risque et structure de frais. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

3) Historique de l'indice de rèfèrence jusqu'a 28/12/2022 BLOOMBERG Euro Aggregate Corporates Total Return (in EUR), jusqu'a 30/06/2019 Bloomberg Barclays Capital Euro-Aggregate Corporate Index, jusqu'a 31/12/2010 B_A75: Allianz Euro Credit ISR

4) SFDR: règlement de l'UE sur la divulgation des informations financières durables. Information exacte au moment de la publication.

5) Le ratio Sharpe est un indice de référence permettant de mesurer isolément la performance du fonds corrigé du risque. Dans le numérateur figure la différence entre le rendement mensuel moyen du fonds et un taux d'intérêt sans risque. Dans le dénominateur figure la déviation standard mensuelle de cette différence que l'on peut aussi appeler rendement excédentaire. Des valeurs négatives ne sont pas significatives.

6) La volatilité mesure la propension des actifs du fonds à varier significativement à la hausse ou à la baisse pendant un laps de temps déterminé.

7) Les présentes données sont fournies à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer des indications quant à l'allocation future.

8) Le partenaire de distribution peut se voir reverser jusqu'à la totalité des droits d'entrée éventuellement prélevés lors de la souscription de parts du fonds. Le montant effectivement reversé sera communiqué par le partenaire de distribution dans le cadre de la prestation de conseil en investissements. Ces dispositions s'appliquent également aux éventuels frais courants de distribution prélevés par la Société de gestion sur la commission forfaitaire et versés au partenaire de distribution. La commission forfaitaire englobe la commission de gestion, la commission d'administration et les frais de distribution prélevés jusqu'ici.

9) TFE (total des frais sur encours) : charges totales (hors frais de transaction) subies par le fonds au cours du dernier exercice fiscal. TFE applicable aux fonds de fonds : les frais imputés au fonds (hors frais de transaction). Dans la mesure où le fonds a détenu des parts d'autres fonds au cours de l'exercice fiscal (les « fonds cibles »), d'autres frais sont susceptibles de s'imputer au niveau des fonds cibles.

10) Représente le rendement potentiel le plus faible qu'un investisseur pourrait obtenir en théorie sur l'obligation jusqu'à l'échéance si elle est achetée au cours actuel (hors défaut de l'émetteur). Le rendement actuariel le plus défavorable (yield to worst) est déterminé à partir des hypothèses les plus pessimistes, en calculant les rendements qui seraient obtenus si les clauses de ces hypothèses, telles que le remboursement, le rachat anticipé ou l'amortissement échelonné, sont utilisées par l'émetteur (hors défaut). Il est considéré que les obligations sont conservées jusqu'à l'échéance et les intérêts perçus sont réinvestis aux mêmes conditions. Le calcul a lieu avant prise en compte des opérations de couverture de change. Le rendement actuariel le plus défavorable est une caractéristique du portefeuille. Il ne correspond pas au revenu réel du fonds. Les frais facturés au fonds ne sont pas pris en compte. Le rendement actuariel le plus défavorable ne peut donc pas être considéré comme un indicateur fiable des performances futures d'un fonds obligataire. Les prévisions ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

11) Le rendement comptable d'une obligation indique quelle plus-value par an est théoriquement possible au moment de l'achat au cours actuel jusqu'à son échéance. Outre les revenus de coupon, il faut prendre en compte les éventuels bénéfices sur les cours / baisses de cours jusqu'au remboursement de l'obligation. Le rendement comptable d'un fonds correspond à la moyenne pondérée des rendements comptables de toutes les obligations détenues, à condition que ces obligations soient détenues jusqu'à l'échéance et que les produits des intérêts soient encore appliqués à des conditions inchangées. Le rendement comptable est à concevoir comme une caractéristique du portefeuille et ne reflète pas les recettes effectives du fonds. Les charges du fonds ne sont pas prises en compte. Le rendement comptable n'est donc pas un indicateur de développement futur d'un fonds d'investissement.

12) Echelle de notation de 0 à 4. Au moins 100% des titres en portefeuille doivent respecter nos standards Droits humains (un filtre ex ante est appliqué) et avoir une note ESG supérieure ou égale à 2 (la note ESG étant calculée à partir d'une moyenne pondérée des 4 autres critères – pondérations variant selon le secteur de l'émetteur).

Disclaimer

Tout investissement comporte des risques. La valeur et le revenu d'un investissement peuvent diminuer aussi bien qu'augmenter et l'investisseur n'est dès lors pas assuré de récupérer le capital investi. L'investissement dans des instruments dit « fixed income » peuvent exposer l'investisseur à divers risques liés à la solvabilité, aux taux d'intérêt, à la liquidité ainsi qu'à une flexibilité restreinte. L'environnement économique changeant, les conditions de marchés peuvent affecter ces risques et impacter la valeur de votre investissement. En période de hausse des taux d'intérêt nominaux, la valeur des instruments dits de « fixed income » (incluant les positions concernant les instruments à revenu fixe à court terme) devraient diminuer. A l'inverse, durant les périodes de baisse des taux d'intérêt, la valeur de ces instruments devraient augmenter. Le risque de liquidité peut retarder les rachats et retraits. Allianz Euro Credit SRI est un compartiment de la SICAV Allianz Global Investors Fund, une société d'investissement à capital variable régie par les lois de Luxembourg. La valeur des actions libellés dans la devise de base peut être soumise à une volatilité accrue. Cette dernière peut varier selon les différentes catégories d'actions présentes dans le compartiment et pourrait être plus élevée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Si la devise dans laquelle les performances passées sont présentées n'est pas la devise du pays dans lequel l'investisseur réside, l'investisseur doit savoir que, du fait des fluctuations de taux de change entre les devises, les performances présentées peuvent être inférieures ou supérieures une fois converties dans la devise locale de l'investisseur. La présente communication est exclusivement réservée à des fins d'information et ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Les fonds et les instruments mentionnés ici peuvent ne pas être proposés à la commercialisation dans toutes les juridictions ou pour certaines catégories d'investisseurs. Cette communication peut être diffusée dans les limites de la législation applicable et n'est en particulier pas disponible pour les citoyens et/ou résidents des États-Unis d'Amérique. Les opportunités d'investissement décrites ne prennent pas en compte les objectifs spécifiques d'investissement, la situation financière, les connaissances, l'expérience, ni les besoins spécifiques d'une personne individuelle et ne sont pas garanties. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à réglementation applicable en matière de dé-notification. Les avis et opinions exprimés dans la présente communication reflètent le jugement de la société de gestion à la date de publication et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et sans préavis. Certaines des données fournies dans le présent document proviennent de diverses sources et sont réputées correctes et fiables a la date de publication. Les conditions de toute offre ou contrat sous-jacent, passé, présent ou à venir, sont celles qui prévalent. Afin d'obtenir une copie gratuite du prospectus, des statuts de la société ou de règlements, de la valeur liquidative quotidienne des fonds, des derniers rapports annuels et semestriels et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) en Français, veuillez contacter la société de gestion Allianz Global Investors GmbH au pays de domicile du compartiment au Luxembourg ou la société de gestion par email au regulatory.allianzgi.com ou par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous. Merci de lire attentivement ces documents, les seuls ayant effet à l'égard des tiers, avant d'investir. Ceci est une communication publicitaire éditée par Allianz Global Investors GmbH, www.allianzgi.com, une société à responsabilité limitée enregistrée en Allemagne, dont le siège social se situe Bockenheimer Landstrasse 42-44, 60323 Francfort/M, enregistrée au tribunal local de Francfort/M sous le numéro HRB 9340 et agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (www.bafin.de). Le Résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais, français, allemand, italien et espagnol sur https://regulatory.allianzgi.com/en/investors-rights. Allianz Global Investors GmbH a constitué une succursale en France, Allianz Global Investors GmbH, Succursale Française, www.allianzgi.fr, partiellement soumise à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). La reproduction, publication ou transmission du contenu, sous quelque forme que ce soit, est interdite; excepté dans les cas d'autorisation expres d'Allianz Global Investors GmbH.